

CCP Programmation de robots industriels

RS5577 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	201r, 201n, 201m
Formacode(s)	24451
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/11/2021
Date d'échéance	10/11/2024

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018**Commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie**<https://www.observatoire-metallurgie.fr/>

Partenaires habilités

28 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 28 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPI ACM FORMATION	44531243200146	Former et organiser l'évaluation
AFPI PAYS DE LA LOIRE	78835426400079	Former et organiser l'évaluation
AFPI PAYS DE LA LOIRE	78835426400095	Former et organiser l'évaluation
AFPI PAYS DE LA LOIRE	78835426400129	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FORMATION POUR L'INDUSTRIE	44535705600081	Former et organiser l'évaluation
ALTYA FORMATION	42829086000041	Former et organiser l'évaluation
ASS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE LYON	41158137400013	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMATION PROF INDUSTRIE SUD OUEST	78184307300029	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIA DE FORM PROFESS DE L'INDUSTRIE	42156068100106	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE FRANCHE-COMTE	42156068100122	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 28 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5577-ccp-programmation-de-robots-industriels/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Malgré la mobilisation des acteurs de la formation sur le territoire français, l'industrie souffre depuis plusieurs années de difficultés avérées à recruter du personnel qualifié en robotique. Celles-ci constituent un grave frein au développement des entreprises, à l'heure où la France poursuit la modernisation de son outil de production et où les solutions robotiques progressent.

Si l'offre de certification professionnelle existante, avec notamment le CQP "Chargé d'intégration en robotique industrielle" porté par la branche de la Métallurgie, a permis de combler en partie cette lacune en se penchant notamment sur l'intégration (dans sa dimension d'imbrication croissante des différentes solutions technologiques et la pluridisciplinarité qui en découle), les acteurs se sont rendu compte qu'il manquait toujours une certification harmonisée attachée plus spécifiquement au « produit robot » et à sa programmation pour un usage en milieu industriel.

Les roboticiens leaders sur le territoire français, dispensant chacun ce type de formation ciblée sur leurs propres produits, ont souhaité se réunir sous l'égide de leur syndicat professionnel, le Symop (Syndicat des Machines Outils de Production) accompagné de l'UIMM, afin d'identifier ensemble un socle fondamental de connaissances et des compétences harmonisées et spécifiquement centrées sur la programmation des robots industriels.

L'objectif de cette certification est de préparer des professionnels qualifiés dans la programmation de robots en milieu industriel (installation, modification, maintenance), pouvant se mettre à disposition des entreprises intégratrices, des entreprises utilisatrices, comme des fournisseurs d'équipements eux-mêmes.

La certification s'adresse à toute personne impliquée dans la programmation, la conception, l'étude ou la mise en service d'un robot/cobot industriel, également aux conducteurs de production ou maintenanciers ayant besoin des notions de base de programmation du robot (technicien robotique, automaticien, programmeur, régleur, trajectoiriste, conducteur d'installations robotisées, technicien de maintenance, responsable ou préparateur méthodes, chargé de projet...). Spécifiquement développée pour le personnel ayant à concevoir, mettre en place et/ou utiliser un robot dans une cellule de production, la certification permettra aux titulaires de :

- utiliser un robot avec le langage de programmation
- créer des programmes robot avec des mouvements et des fonctions logiques
- gérer les entrées/sorties (éléments périphériques) du robot
- conduire une cellule robotisée conforme aux règles de sécurité robot
- déplacer le robot manuellement dans tous les systèmes de coordonnées disponibles
- effectuer les procédures de mise en service : calibration et mesure des outils/bases
- déclarer et utiliser des variables simples, des boucles et des sous-programmes globaux en langage de programmation
- d'optimiser et de sauvegarder les programmes robot

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétence 1 : Prendre en compte l'ensemble des informations requises pour programmer un robot industriel

Cette compétence vise à identifier toutes les spécifications techniques et fonctionnelles du robot à programmer. Il s'agit ici de prendre en compte toutes les données à disposition, grâce à la documentation et/ou une observation du robot en situation.

Compétence 2 : Programmer l'ensemble des trajectoires d'un robot industriel

Cette compétence vise à procéder à la programmation, soit par apprentissage (c'est-à-dire sur la console, le pupitre ou le teach dans la zone robotisée), soit en Programmation Hors Ligne (c'est-à-dire sur ordinateur équipé d'un logiciel en PHL).

Compétence 3 : Contrôler le fonctionnement du robot, corriger et faire évoluer le programme

Cette compétence vise à tester le programme pour assurer une vérification et une optimisation. Un certain nombre de paramètres doivent être contrôlés (les trajectoires, les temps de cycle, la qualité du process, les points et repères...).

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification s'adresse à différents profils au sein d'une entreprise: Roboticien, production, maintenance, Projet / Méthodes. Exemples d'intervention pour chaque profil :

Profil "Roboticien" : roboticien, technicien robot, automaticien roboticien, régleur, trajectoiriste

- Prestation de programmation pour des entreprises « clientes » agissant en tant que sous-traitant/prestataire/intégrateur.
- Programmation des installations d'un ou plusieurs sites industriels de la même entité ou du même groupe industriel (entreprises utilisatrices).

Profil "Production" : Conducteur d'installation, Conducteur d'équipement, Pilote de systèmes de production

- Compréhension des messages affichés sur l'interface (pupitre, console, teach)
- Acquiescement des défauts
- Modification de trajectoires
- Intervention lors des opérations de TPM, Maintenance de 1er niveau ou de niveau 2

Profil "Maintenance" : Opérateur en Maintenance, Technicien de Maintenance, Mainteneur, Automaticien, Chargé de Maintenance

- Maintenance corrective (dépannage) ou maintenance préventive (surveillance, conditionnelle, systématique ou programmée) nécessitant la compréhension d'un dysfonctionnement, la réinitialisation ou la modification du programme
- Modification des paramètres suite à un changement de produit ou de conditionnement (dimension, forme...)
- Modification du temps de cycle (ralentissement ou accélération)
- Modification d'un outillage (pince, ventouse...)

Profil "Projet / Méthodes" : Chargé de projet, Responsable méthodes, Préparateur Méthodes, Chargé de Maintenance

- Comprendre la programmation d'un robot pour optimiser la relation produit/process
- Adapter le robot aux critères SQCD (Sécurité Qualité Coût Délais) dans les projets ou changements en industrie
- Intégrer des tâches spécifiques « robot » dans les cycles de production (gammes)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

- D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.
- D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote. Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Base légale

Date de décision	10/11/2021
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/11/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS6847

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5577/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	100 %
Période	07/2024 – 12/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	12 198 €
Coût moyen par dossier	4 066 €
Durée moyenne	40 h
Période	06/2024 – 10/2024
France compétences	94 %
Entreprise	4 %
Reste à charge titulaire	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.